



Le lundi **quatre juillet deux mil vingt-deux**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : M. Laurent LECLERCQ, Mme Delphine BRETON, Mme Karine NOLL, M. Jean-François DARGERÉ, Mme Chrystelle MARY, M. François CLOUET (arrivé à 19h), Mme Joëlle POMPON, M. Jean-Michel PINCELOUP, Mme Chantal DUMAS, Mme Nicole DUFRESNE, Mme Josée MADELEINE (arrivée à 18h30), Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, M. Jérémy RUBICONDO, Membres du CCAS

Absente représentée : Mme Sabrina FOUCHAUX (pouvoir donné à Mme Delphine BRETON)

Absents excusés : M. Alain GÉRAY, Mme Myriam NGASSEU

Absent : M. Alain CHAUMETTE

Monsieur le Président désigne Madame Joëlle POMPON, secrétaire de séance

Madame la Vice-Présidente soumet aux administrateurs l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil d'Administration du 14 avril 2022.

Le compte-rendu n'appelant pas d'observation, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1 – EHPA « La Chastellenie » - Point de situation -Délibération n°2022-07-07

Exposé de Monsieur Laurent LECLERCQ, Président du C.C.A.S. de Toury

Suite au CCAS de 30 novembre 2021 actant le principe de fermeture, un courrier a été envoyé aux familles et tuteurs le 31 janvier 2022.

Depuis, le relogement des résidents s'est mis en place, les échanges avec les familles et les établissements se sont déroulés normalement.

A ce jour, 15 résidents sont relogés dans d'autres établissements, et 3 résidents sont en attente de réponses d'établissements.

Mr MOR.MICH. : - en attente de réponse des E.H.P.A.D., d'Illiers, de Brou et de Courtalain,
- sur liste d'attente à l'E.H.P.A.D. d'Auneau,
- dossier suivi par la cellule d'appui 28.

Mr MAZ. GER. :

Consultation le 7 juillet 2022 au Pôle d'Addiction Henri Ey à Morancez pour une entrée en cure avant son transfert à l'E.H.P.A.D. de Bonneval. Reste à confirmer la date d'entrée suite à la consultation.

Mr BOU. DOM :

Ayant été agent de la collectivité pendant de nombreuses années, et ne relevant pas d'un établissement type E.H.P.A.D., nous avons réussi à obtenir une dérogation pour la Chastellenie car il s'agissait d'un E.H.P.A. communal. Monsieur le Président propose de loger Monsieur BOU.DOM dans un logement communal en accord avec son tuteur de l'ATEL 28, sous certaines conditions, qui seront organisées par Delphine BRETON, Vice-Présidente.

Afin qu'il soit bien encadré, il devra bénéficier du service de portage de repas, une aide-ménagère qui pourrait intervenir 2 fois 1 heure par semaine, l'assistante sociale de secteur se rendra à son domicile au minimum 1 fois par mois et plus si nécessaire.

Après échanges avec les membres, un accord est donné pour loger Mr BOU. DOM dans un logement communal.

Un point de situation est fait sur le personnel, sachant que les CDD se terminent au plus tard au 30 juillet 2022.

Une solution sera trouvée pour les 3 personnes qui sont soit en CDD plus long, soit titulaire, soit en cour de stagiairisation.

Afin de pouvoir commencer à résilier les contrats des prestataires, il est proposé d'acter par une délibération une date de cessation d'activité au 31 juillet 2022, mais de laisser plein pouvoir à Monsieur le Président de reporter cette échéance date en cas de nécessité.

2 – Affaires Sociales – Mairie – Dossier d'aide sociale – Délibération n°2022-07-08 :

Exposé de Madame Delphine BRETON, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Toury

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir a adressé un dossier de demande d'aide financière au C.C.A.S. de Toury afin que celui-ci se prononce sur l'attribution d'une aide financière pour régulariser une dette de loyer auprès du bailleur, Habitat Eurélien.

Madame la Vice-Présidente expose sans le nommer publiquement la situation personnelle et professionnelle ainsi que les difficultés financières rencontrées par Monsieur EL BEZZAZ SEMLALI Moulay, domicilié à TOURY, 7 rue de la Belle Arrivée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DÉCIDE D'ACCORDER** l'aide financière sollicitée par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir concernant le règlement d'une somme de **171,88 € (cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt-huit centimes)** au profit d'Habitat Eurélien,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document se rapportant au dossier concerné.

2 – Affaires Sociales – Mairie – Dossier d'aide sociale – Délibération n°2022-07-09 :

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir a adressé un dossier de demande d'aide financière au C.C.A.S. de Toury afin que celui-ci se prononce sur l'attribution d'une aide financière pour l'acquisition d'électroménager (lave-linge, réfrigérateur, etc...).

Madame la Vice-Présidente expose sans la nommer publiquement la situation personnelle et professionnelle ainsi que les difficultés financières rencontrées par Madame DEMESTRE Cathy, domiciliée à TOURY, 4 rue du 8 mai 1945.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DÉCIDE D'ACCORDER** l'aide financière sollicitée par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir pour l'acquisition d'électroménager, une somme de **300 € (trois cent euros)**,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document se rapportant au dossier concerné.

2 – Affaires Sociales – Mairie – Dossier d'aide sociale – Délibération n°2022-07-10 :

Exposé de Madame Delphine BRETON, Vice-Présidente du C.C.A.S. de Toury

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir a adressé un dossier de demande d'aide financière au C.C.A.S. de Toury afin que celui-ci se prononce sur l'attribution d'une aide financière pour régulariser une dette de cantine auprès de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

Madame la Vice-Présidente expose, sans la nommer publiquement, la situation personnelle et professionnelle, ainsi que les difficultés financières rencontrées par Madame AKAGO Christelle, domiciliée à TOURY, 58 rue des Franchises.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à la majorité (10 voix Contre ; 3 abstentions : M. PINCELOUP Jean-Michel, Mme PINCELOUP Marie-Thérèse, Mme Josée MADELEINE) :

- **DÉCIDE DE REFUSER** l'aide financière sollicitée par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir concernant le règlement d'une somme de **179,04 € (cent soixante-dix-neuf euros et quatre centimes)** au profit de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document se rapportant au dossier concerné.

3 - Informations diverses et tour de table

Madame DUFRESNE demande où en est le versement de la subvention à l'association Solidarité Rurale car des factures sont en attente de règlement auprès de fournisseurs.

Monsieur le Président fera un point avec les services et le nécessaire sera fait.

Madame PINCELOUP demande si du mobilier ou de l'électroménager de la Chastellenie pourrait éventuellement être donné à la personne destinataire d'une aide financière de 300 euros pour l'équipement électroménager (Cf point 2).

Monsieur le Président n'y voyant pas d'opposition, Madame la Vice-Présidente fera donc un point avec l'assistante sociale en charge de la personne pour évaluer les besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Président du C.C.A.S,

Laurent LECLERCQ



Le Secrétaire de séance,

Madame Joëlle POMPON

